

**ENDUIT GRAS A LAQUER - TOUPRET****1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom commercial :	<b>ENDUIT GRAS A LAQUER</b>
Usage normal :	<b>ENDUIT EXTRA FIN AVANT PEINTURE SATINEE OU BRILLANTE . EXTERIEUR / INTERIEUR</b>
Nom, adresse complète :	<b>TOUPRET S.A. 24, rue du 14 Juillet F 91813 CORBEIL ESSONNES Cedex</b>
Téléphone de la société :	<b>01 69 47 20 20</b>
Fax :	<b>01 60 75 87 11</b>

**2 - COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Description : Préparation à base de liant, de charges et d'adjuvants.

Composants présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE :

Noms	n° CEE	n° CAS	Concentration	Symbole	Phrases R
White Spirit – 0,5 %	265-150-3	64742-48-9	10 - 15 %	X n	R 10, R 65, R 66

**3 - IDENTIFICATION DES DANGERS \***

Principaux dangers :	
Effets néfastes sur la santé :	Néant.
Effets sur l'environnement :	Néant.
Dangers physiques et chimiques :	Ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
Classification de la préparation :	Ce produit n'est pas classé comme "préparation dangereuse" selon la Directive 1999/45/CE.

**4 - PREMIERS SECOURS**

Cas général :	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Après ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
Après contact avec les yeux :	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Après contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou diluants.
Après inhalation :	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés :	Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres.
A ne pas utiliser :	Pulvérisation d'eau.
Recommandations	A cause de la présence de solvants organiques un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivière ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**MANIPULATION :** A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition et un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail.

**STOCKAGE :** Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 5°C et 30°C, dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, tenir le produit éloigné d'agents oxydants ainsi que des matières fortement acides ou alcalines.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

## 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures générales de protection et d'hygiène : Veiller à une ventilation adéquate si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition : Non applicable.

Protection individuelle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Protection respiratoire : Porter un masque à cartouche absorbante en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants de protection. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux : Non nécessaire.

Protection de la peau : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES \*

- Etat physique :	Pâteux.
- Couleur :	Blanc
- Odeur :	Faible.
- pH :	Non Concerné
- Ebullition	Non Concerné
- Point Eclair :	37 °C
- Densité :	Environ 1,80
- Solubilité dans l'eau :	Non miscible
- Quantité de C.O.V :	< 14 %

## 10 - STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tenir à l'écart d'agent oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :	
Recommandations :	Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ramasser et mettre dans une décharge autorisée ou incinérer dans une installation agréée. Respecter la réglementation locale en vigueur.
Emballages souillés :	Incinération. Ne pas incinérer les emballages fermés.

### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette préparation est classée non dangereuse selon les réglementations transports de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

### 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES \*

Cette préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Etiquetage selon la Directive 2004/42/CE  
(réduction des émissions de  
composés organiques volatiles) : Non concerné

### 16 - AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées : pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

(\*) : modifications apportées par rapport à la version antérieure

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 :

R 10 : Inflammable.

R 65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.